Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 081-218101053-20251203-2025_052D-AU

VILLE DE Graulhet

N°2025/052

DÉCISION

Objet : Prolongation des lots 1 et 5 du marché public d'assurances jusqu'au 31 décembre 2026

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la Commande publique et notamment l'article R2194-5,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020/028 du 27 juillet 2020 relative à la délégation de missions du Conseil municipal au Maire,

Vu le marché public formalisé d'assurances notifié le 28 décembre 2021, comprenant les lots suivants :

- Lot 1 : Dommages aux biens
- Lot 2 : Responsabilité civile
- Lot 3 : Véhicules à moteur
- Lot 4 : Protection juridique
- Lot 5 : Protection fonctionnelle

Vu que ce marché public se termine le 31 décembre 2025.

Vu la transmission par le titulaire SMACL des projets d'avenants pour les lots 1 et 5,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réuni le 3 décembre 2025 concernant la proposition d'avenants des lots 1 et 5,

DÉCIDE

ARTICLE 1er : D'approuver les avenants relatifs à la prolongation des lots 1 et 5 du marché d'assurances jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 2 : « La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr ».

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal conformément aux dispositions du dernier alinéas de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Déposée en Préfecture le :

Publiée le :

Fait à Graulhet, le 03 décembre 2025

Le Maire, **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN